



## Rupture sans cause concrète

Par **Koku**, le **23/02/2023** à **00:01**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide.

Je suis ingénieur en inter contrat depuis le 9 janvier 2023. Le 16 février mon businessmanager me dit qu'il quitte la société dans moins d'un mois.

Sachant qu'entre temps j'ai eu 0 mission proposé 0 entretien client !... Puis le 22 février ce dernier m'appelle pour me dire qu'il vont mettre fin à mon contrat sans cause concrète que c'est une décision qui vient de plus haut du à mon temps d'inter contrat trop long ?

Sachant que j'ai démissionné de mon ancien travail et j'aurais pas droit au chômage, dois je refuse la rupture ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **23/02/2023** à **08:17**

Bonjour,

Je ne vois pas comment l'employeur pourrait rompre le contrat autrement que par un licenciement qui nécessite une cause réelle et sérieuse ou une rupture conventionnelle qui nécessite votre accord...

Par **miyako**, le **23/02/2023** à **12:11**

Bonsoir,

[quote]

Je suis ingénieur en inter contrat depuis le 9 janvier 2023.[/quote]

De combien de temps est la période d'essai??

Cordialement

Par **Koku**, le **23/02/2023** à **12:48**

La période d'essai est de 4 mois

Par **P.M.**, le **23/02/2023** à **20:35**

Vous n'avez pas précisé que c'est une nouvelle embauche au 9 janvier 2023 car un intercontrat est censé être entre deux missions...

Si c'est le cas, l'employeur n'a donc pas pu tester vos compétences professionnelles et donc une rupture de la période d'essai serait abusive...